



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4964

Approbation pour l'année 2020 des modalités d'attribution du Prix Citoyens du Patrimoine
"Annie et Régis Neyret"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4964 - APPROBATION POUR L'ANNEE 2020 DES MODALITES
D'ATTRIBUTION DU PRIX CITOYENS DU PATRIMOINE
"ANNIE ET REGIS NEYRET" (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Couple emblématique et visionnaire du combat pour la sauvegarde du patrimoine lyonnais, Annie et Régis Neyret ont œuvré pendant des dizaines d'années et avec une énergie débordante au service de l'association Renaissance du Vieux Lyon (RVL). Ces deux citoyens passionnés du Vieux Lyon s'intéressaient autant à son architecture qu'à son volet social et humain, selon une devise qui leur était chère : « Les hommes passent avant les pierres ». Avec la RVL, ils ont joué un rôle moteur dans le choix du Vieux Lyon comme premier secteur sauvegardé de France (1964), et dans l'inscription du site historique de Lyon sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO (1998).

La Ville de Lyon a choisi de leur rendre hommage en attribuant leur nom au prix « Citoyens du Patrimoine ».

Par délibération n° 2016/2542 en date du 14 novembre 2016, vous avez approuvé la création du prix « Citoyens du Patrimoine », destiné à récompenser les initiatives de la société civile lyonnaise dans le domaine du patrimoine.

Je vous rappelle que les réalisations éligibles sont celles présentées par les associations légalement constituées, les fondations, les conseils de quartier, les particuliers et les entreprises, dont le terrain d'action est situé sur le territoire de Lyon.

Le prix « Citoyens du Patrimoine » est doté de 5 000 € par année au maximum. Cette somme est attribuée en tout ou partie au lauréat ou répartie entre les lauréats à la discrétion du jury.

Ce dernier, appelé à examiner les candidatures au regard des critères définis dans le règlement, est composé de 7 membres :

- Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine de la Ville de Lyon ou son représentant, président du jury ;
- un représentant de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon et un représentant de la Direction de l'Aménagement Urbain de la Ville de Lyon ;
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- un représentant du monde associatif ;
- une personnalité qualifiée issue du milieu du patrimoine ;
- une personnalité qualifiée issue du milieu du tourisme.

Trois objectifs principaux ont été recherchés à travers la création du prix « Citoyens du Patrimoine » :

- exprimer la reconnaissance de la Ville de Lyon ;
- soutenir les initiatives locales ;
- donner de la visibilité aux acteurs locaux et à leurs actions conduites sur le territoire de la ville.

Dans cette perspective, le prix « Citoyens du Patrimoine » est décerné à l'occasion des Rendez-vous du patrimoine, organisés chaque année, à l'Hôtel de Ville de Lyon. Cette rencontre, à l'initiative de la délégation au patrimoine, a pour objectif de mettre en relation les nombreux acteurs locaux, personnes individuelles et associations, qui œuvrent à la connaissance, la protection et la sauvegarde mais également à la mise en valeur du patrimoine.

L'édition 2019 des Rendez-vous du patrimoine a réuni plus de 300 acteurs locaux et experts de renom en matière de patrimoine, sur le thème « Patrimoine urbain et patrimoine naturel : quel dialogue ? ». À cette occasion, la Ville de Lyon a décerné le prix « Citoyens du Patrimoine » au projet de restauration d'un fourgon-pompe Berliet CBA de 1918 présenté par l'association Musée des sapeurs-pompiers Lyon-Rhône du CASC du SDMIS.

Outre ce premier prix doté de 2 000 €, le jury a également souhaité attribuer trois prix « Coup de cœur », dotés de 1 000 € chacun. Ces prix Coup de cœur ont été attribués aux projets suivants :

- projet de restauration d'un atelier de tissage à la Croix-Rousse, présenté par Monsieur Jacques Mattelon ;
- projet de recherche et d'expositions photographiques « Religion d'ici, pratiques d'ailleurs – expressions religieuses africaines et créoles à Lyon » présenté par Madame Valérie Aubourg et Monsieur Benjamin Vanderlick ;
- projet de restauration de la façade du 5 rue Alsace-Lorraine à Lyon, présenté par la copropriété de la résidence du 5 rue Alsace-Lorraine.

Après le succès des éditions précédentes, la Ville de Lyon lancera, fin septembre 2019, l'appel à candidature pour le prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret », qui sera décerné lors des Rendez-vous du patrimoine, organisés en 2020.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/2542 du 14 novembre 2016 ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La somme de 5 000 € sera attribuée au lauréat ou répartie entre les lauréats, désigné(s) par le jury lors de l'attribution du Prix Citoyens du Patrimoine « Annie et Régis Neyret ».

- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, à la Direction des Affaires Culturelles, programme PATRIMOIAC, opération SOUTPATR, ligne de crédit 89065, chapitre 011, fonction 30, nature 6714.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND